Référence : FDS_611_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 02/03/2015

Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Kick

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit conditionneur de sol - agent mouillant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS

49 Avenue Georges Pompidou 92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves,

Catégorie 1

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE):

Xi - Irritant R38: Irritant pour la peau.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

Référence: FDS_611_N

Edition révisée n° 1 Version: 2015-01 Date de révision: 02/03/2015 Remplace les éditions précédentes

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP) :

Contient : Docusate sodique - Isotridécanol éthoxylé

Pictogrammes de danger

SGH05

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

> Provoque des lésions oculaires graves. H318

Conseils de prudence P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit.

P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte spécifique conformément aux réglementations locales.

Référence : FDS_611_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 02/03/2015

Remplace les éditions précédentes

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoINDEX Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Docusate sodique	577-11-7	Xn-Nocif ; R22	Acute Tox. 4; H302	>= 50 - <= 58
	209-406-4	Xi-Irritant; R41- R38	Skin Irrit. 2 ; H315	
		1100	Eye Dam. 1 ; H318	
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Xn-Nocif ; R22	Eye Dam. 1 ; H318	>= 15 - <= 17
		Xi-Irritant ; R41	Acute Tox. 4 ; H302	

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation : Air frais. En cas d'inconscience, allonger en position latérale

stable et appeler un médecin. Chaleur. Si les irritations

persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si les irritations

persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Référence : FDS_611_N

Edition révisée n° 1 Version: 2015-01 Date de révision: 02/03/2015 Remplace les éditions précédentes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche. Eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la : Pas d'information disponible.

lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

: Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Kick

Référence: FDS_611_N Edition révisée n° 1 Version: 2015-01 Date de révision: 02/03/2015 Remplace les éditions précédentes

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires

de stockage et les conteneurs

: Conserver le récipient bien fermé.

Information supplémentaire sur

les conditions de stockage

: Sans rapport

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Référence : FDS_611_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 02/03/2015

Remplace les éditions précédentes

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol

ou de brouillard. Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de

substances nocives).

Protection des mains : Gants de protection appropriés résistant aux agents

chimiques (EN 374) aussi dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), par exemple. Standard: Le choix d'approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants. Le degré de protection changera du fabricant au fabricant. Car le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériaux de gant ne peut pas être calculée à l'avance et a

donc pour être vérifiée avant l'application.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de

protection totale) (EN 166)

Protection de la peau et du

corps

: Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures de protection : Eviter absolument le contact avec les yeux et la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : Jaunâtre

Odeur : Spécifique du produit

pH : Env. 4,5 - 7,5 (Concentration: 100,00 g/l, 20 °C).

Référence: FDS_611_N Edition révisée n° 1 Version: 2015-01 Date de révision: 02/03/2015 Remplace les éditions précédentes

: Env. > -20 ℃ Température de solidification

: > 85 ℃ Température d'ébullition Point d'éclair : >100 ℃

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Pas facilement inflammable(s)

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

: > 50 hPa, 50 °C Pression de vapeur

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1,11 g/cm³

Hydrosolubilité : Complètement miscible Coefficient de partage: n-: Connée non disponible

octanol/eau

: N'est pas auto-inflammable

Température d'autoinflammabilité

Température d'inflammation : > 200,00 ℃

Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non-explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

Tension superficielle : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

Référence: FDS_611_N Version: 2015-01

Edition révisée n° 1 Date de révision: 02/03/2015 Remplace les éditions précédentes

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 : > 2.000 mg/kg, rat

: DL50 : > 10.000 mg/kg, lapin

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Provoque une irritation cutanée. Lapin - Résultat: Irritant,

OCDE Ligne directrice 404.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

: Provoque des lésions oculaires graves. Lapin - OCDE Ligne directrice 405.

cutanée

: 11 n'existe pas d'information disponible pour effets

sensibilisants.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Génotoxicité in

vitro

: Ne contient pas de composants dangereux selon SGH

(Système Global Harmonisé)

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction

Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles exposition répétée

: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition

unique.

: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition

répétée.

Information supplémentaire Le produit n'a pas été testé. Cette information est tirée des

propriétés de chacun des composants.

Référence : FDS_611_N

Version: 2015-01

Edition révisée n° 1

Date de révision: 02/03/2015

Remplace les éditions précédentes

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : CL50: env. 10 - 100 mg/l, 96 h, cyprins dorés

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques.

Toxicité pour les bactéries : CE10: 10.000 mg/l, 0,5 h, Bacillus subtilis. L'introduction

appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action

biologique des boues activées.

: CL50: 10 - 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat : S'élimine facilement de l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux

épartition entre les : Donnée non disponible

Elimination physico-chimique

: Réduction de la coloration > 80 % - S'élimine facilement de

l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni

bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 140 mg/g, 5 jr

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)

: 1.500 mg/g, Sulfobernsteinsäureester

Halogènes organiques (AOX) : Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

Information écologique : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des

9/11

Référence : FDS_611_N Version: 2015-01 Edition révisée n° 1 Date de révision: 02/03/2015 Remplace les éditions précédentes

supplémentaire

propriétés des différents constituants.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts. Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux

réglementations locales.

Emballages contaminés : Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. Les

emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées. Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent

ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA		
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).				
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe Il de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné				

Référence: FDS 611 N

Edition révisée n° 1 Version: 2015-01 Date de révision: 02/03/2015 Remplace les éditions précédentes

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non classé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16. Autres informations

Nom homologué: KICK n° d'homologation 1110012

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants):

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R38 - Irritant pour la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants):

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Cette FDS a été révisée dans sa totalité

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.